

5. DÉCLARATION DE GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

5.6.4. Information et communication

La publication de l'information financière se fait selon le schéma de publication légal suivi et établi par le Directeur Général et/ou le Contrôleur de gestion. Les informations périodiques publiées sont revues préalablement par le Comité d'audit, et approuvées par le Conseil d'administration. Le maintien, la mise à jour et la protection d'accès aux données et aux programmes informatiques font l'objet d'un contrat avec des prestataires de service. La sauvegarde des données informatiques se fait quotidiennement et une fois par semaine une copie du système fait l'objet d'un stockage externe.

5.6.5. Pilotage et surveillance

La surveillance des différentes activités de gestion de la Compagnie du Bois Sauvage est renforcée par le travail du Comité d'audit, notamment au travers des travaux spécifiques de supervision des systèmes de gestion des risques et de contrôle interne. Le président du Comité d'audit et le Directeur Général (entre autres) disposent quotidiennement de différents rapports sur l'état et l'évolution des avoirs, dettes et engagements de la Société.

Vu la taille de la Société, aucune fonction d'audit interne indépendante n'est actuellement mise en place. Le Comité d'audit évalue au moins annuellement la nécessité d'en créer une.

5.7. Actionnariat

5.7.1. Information aux actionnaires

Le site internet de la Société (www.bois-sauvage.be) est régulièrement mis à jour afin d'assurer une meilleure information des actionnaires leur permettant d'exercer au mieux leurs droits.

La valeur intrinsèque de l'action y est rendue publique semestriellement à l'occasion des communiqués relatifs aux résultats semestriels et annuels.

Poursuivant la politique de transparence de la Société, le présent rapport donne en pages 25 la composition détaillée du portefeuille consolidé au 31 décembre 2017.

La Compagnie du Bois Sauvage est cotée sur Euronext Brussels. La Société fait partie de l'indice BEL Mid, dont les valeurs sont sélectionnées sur la base de critères de liquidité et de capitalisation boursière flottante.

Depuis 2004, la Société a mandaté la Banque Degroof Petercam pour améliorer la liquidité du titre en Bourse. Cela permet à l'action Compagnie du Bois Sauvage d'être cotée en continu sur la plate-forme Euronext, offrant de la sorte la possibilité aux investisseurs de traiter à tout moment de la journée sans contrainte de liquidité.

Le nombre de titres émis est de 1.682.708 au 31 décembre 2017 contre 1.683.262 au 31 décembre 2016. Le nombre d'actions « fully diluted » est de 1.685.408 au 31 décembre 2017 et de 1.685.767 (hors actions propres) au 31 décembre 2016.

Le volume annuel de titres traités en 2017 a été de 119.054. Le volume moyen journalier a été de 467 en 2017 contre 475 en 2016.

Les banques Degroof Petercam et KBC publient régulièrement des analyses sur la Société ; celles-ci sont disponibles auprès de la Société.

5.7.2. Structure de l'actionnariat

Les actionnaires principaux de Compagnie du Bois Sauvage s.a., lui ont adressé, le 1 septembre 2017, une mise à jour de la notification reprenant les actions détenues à cette date. Sur base de cette notification, qui a également été adressée à l'Autorité des services et marchés financiers (FSMA), et de la dernière déclaration de transparence reçue, la structure de l'actionnariat est la suivante :

Situation au 1 septembre 2017

Dénominateur pris en compte : 1.682.708

Détenteurs de droits de vote	Nombre de droits de vote	% des droits de vote
Guy Paquot	1.190	0,07%
Fingaren s.c.a.	95.910	5,70%
Entreprises et Chemins de Fer en Chine s.a.	785.978	46,71%
TOTAL	883.078	52,48%

Les détenteurs des droits de votes ayant fait la notification ci-dessus ont déclaré répondre aux critères de dispense prévue à l'article 74 concernant l'obligation de lancer une offre publique d'acquisition.

Guy Paquot contrôle Fingaren s.c.a. qui contrôle Entreprises et Chemins de Fer en Chine s.a.
Toutes les sociétés mentionnées ont leur siège à 1000 Bruxelles, rue du Bois Sauvage 17.

La Société n'a pas connaissance de l'existence de pacte d'actionnaires ou d'administrateurs qui puisse entraîner des restrictions au transfert de titres et/ou à l'exercice du droit de vote.

5.7.3. Relation avec l'actionnaire principal

Entreprises et Chemins de Fer en Chine est une société patrimoniale inscrite au marché de la vente publique et dont la mission principale est d'assurer la stabilité de l'actionnariat du Groupe.

Fingaren, société patrimoniale privée, détient aujourd'hui 95,18% d'Entreprises et Chemins de Fer en Chine.

La Compagnie du Bois Sauvage et Entreprises et Chemins de Fer en Chine ont trois administrateurs communs : Valérie Paquot, Pierre-Yves de Laminne de Bex et Frédéric Van Gansberghe (rep. Ecostake, sa).

A l'exception de contrats de location de bureaux et de prestation de services à Fingaren et à Entreprises et Chemins de Fer en Chine, il n'existe aucune convention entre ces trois sociétés, et aucune rémunération, avantage, management fee ou autre n'est payé par Compagnie du Bois Sauvage ou une de ses filiales à Entreprises et Chemins de Fer en Chine ou Fingaren (voir aussi note 28 du présent Rapport annuel). Les prestations de services faites par Compagnie du Bois Sauvage ou une de ses filiales à « Entreprises et Chemins de Fer en Chine » et à « Fingaren » leur sont refacturées.

5.8. Information non financières

La structuration de l'évaluation des informations non financières s'est faite dans le cadre du référentiel COSO. Ce premier rapport d'informations non financières a fait l'objet d'un travail considérable dans notre Groupe. Il sera complété en 2018 des éléments nécessaires afin de compléter celui-ci des éléments qui pourrait manquer et continuera à faire l'objet de l'attention croissante du Groupe dans les années à venir.

Société de caractère patrimonial, la Compagnie du Bois Sauvage est le résultat du regroupement de sociétés aux origines parfois centenaires et aux activités diverses. Dès le départ, son actionnaire principal a été convaincu qu'en encourageant la recherche d'intégrité, la Société pouvait assurer sa durabilité au bénéfice tant de ses participations que de ses actionnaires.

Fort de son ancrage belge la Compagnie a investi de façon stratégique dans des créneaux portant haut les meilleurs traditions et savoir-faire locaux. Professionnelle dans son rôle d'actionnaire intéressé à ses participations, la Compagnie a veillé à suivre de près leur conduite des affaires par des places au sein des Conseils. Dans ses prises de participations stratégiques, la Compagnie souhaite se développer dans le respect des personnes, de l'environnement et de la société en veillant aux intérêts des investisseurs qui lui ont fait confiance.

Le groupe, conscient de sa responsabilité sociétale, s'engage donc chaque jour davantage à divers niveaux.

1. Environnement- investissements durables

Aux défis environnementaux, qui n'ont de cesse de grandir à des horizons toujours plus proches, le Groupe s'efforce de répondre par des actions concrètes, applicables dans son cadre proche et en suivant les évolutions technologiques continues.

La part de l'industrie du chocolat est importante dans le portefeuille. C'est notamment au sein des installations de production des filiales qu'une attention toute particulière a été apporté aux procédés afin de permettre tant une diminution des pertes d'énergie que la récupération de l'énergie produite à d'autres fonctions.

- L'isolation, tant des murs que des plafonds des bâtiments, est bien sûre de mise.

5. DÉCLARATION DE GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

- L'amélioration de la circulation de l'air permettant le maintien des températures adéquates tant en été qu'en hivers.
- Une attention toute particulière a été portée à l'éclairage des magasins (Neuhaus) et des entrepôts (Jeff de Bruges).
- Une consommation d'eau responsable a été mise en œuvre au sein de l'usine par l'installation, il y a nombreuses années, d'une centrale d'épuration d'eau (Neuhaus).

Au niveau du Groupe, les prises de participations et la décision d'investir dans des projets ont été guidées par une recherche d'investissements éco-responsables lors de leur conception ou en devenir.

- Le développement des investissements immobiliers en Belgique (Projet Oxygen) se porte sur des bâtiments passifs qui feront bénéficier leurs occupants des avancées technologiques les plus performantes et durables, notamment une consommation énergétique faible, qui satisfait aux dernières exigences PEB visant une haute performance énergétique et un climat intérieur sain.
- Aux Etats-Unis également, les immeubles en portefeuille ne sont repris qu'après de profondes rénovations mettant en œuvre les dernières techniques concernant les panneaux solaires et les systèmes de chaudières performants (Gotham City).
- Au niveau des bureaux de la holding, un passage vers un éclairage LED généralisé a été fait.

2. Questions sociales et politiques du personnel, politique de diversité

Des études montrent que le fait que les femmes prennent part au processus décisionnel influe dans un sens positif sur les résultats des entreprises. Outre, l'aspect éthique de l'égalité homme/femme, l'entreprise a donc tout à gagner de la présence de femmes à tous les niveaux de la société. (source : <http://igvm-iefh.belgium.be/fr/activites/emploi>) Bien avant l'instauration des normes par le législateur, la Compagnie du Bois Sauvage a toujours veillé à une représentation mixte des genres dans son conseil et ses filiales ont largement intégré ces principes avec une majorité de femmes au niveau des postes d'encadrement et décisionnel depuis plus de 3 ans.

Le potentiel de vie des jeunes avec un peu d'expérience ne peut être qu'un élément dynamisant au sein d'une entreprise. Les filiales donnent ainsi leurs chances aux jeunes qui peuvent accéder rapidement à des postes à responsabilité.

3. Respect des droits de l'homme

Les droits de l'Homme font référence aux libertés et droits fondamentaux accessibles auxquels peut prétendre tout être humain, quel qu'il soit et où qu'il vive. Certes la responsabilité du respect, de la protection et de l'application des droits de l'Homme incombe en premier lieu aux Etats.

La lutte contre toute forme de discrimination participe au vivre ensemble et à l'heure de la recherche du respect de tous au sein de la société civile, le monde économique ne doit pas faire exception. Les entreprises du Groupe montrent que le personnel vient de tous les horizons avec un traitement égal, sans distinction aucune en matière d'origine ou de confession.

4. Lutte contre la corruption

En tant que société holding cotée sur un marché réglementée, la Société est attentive à favoriser un climat serein vis-à-vis des informations que des personnes liées à la Compagnie pourraient détenir.

Notamment en adoptant une structure claire de gouvernance d'entreprise et en se dotant d'un Conseil d'administration effectif et efficace qui prend des décisions dans l'intérêt social, la Compagnie du Bois Sauvage reprend à son compte dans sa Charte de Corporate Governance les principes en matière de transactions du Code belge de Corporate Governance

En outre, les salariés et les cocontractants permanents de la Société sont tous signataires du Code de Conduite Interne de la société en matière de transactions financières privées, qui implique que les personnes reconnues comme initiées : d'une part, s'interdisent d'effectuer des transactions financières pendant certaines périodes et/ou d'utiliser des informations privilégiées et d'autre part, s'abstiennent de fausser le mécanisme de fixation des cours ou de propager des informations qui pourraient conduire à fausser ce même mécanisme.

L'indicateur de performance principal est le nombre de défauts de la société par rapport à l'exigence légale. Il n'y a pas eu de défaut constaté en 2017.

Les conséquences en cas de défaut sont des risques financiers et réputationnel pour la société.